



Fin de contrat assurance habitation et de prévoyance famille

Par **Bsn**, le **12/04/2010** à **11:51**

Bonjour,

J'ai quelques soucis de fin de contrats avec mon assurance habitation (qui ne devrais plus être mon assurance d'ailleurs).

Lorsque j'ai déménagé en octobre 2008, je n'ai pas dû envoyer les bons papiers justifiant de la fin de mon bail à l'assurance. Un conseiller m'a appelé en mai ou juin 2009 pour me rappeler de payer l'année en cours; à qui j'ai répondu que je n'y vivais plus depuis un moment. Celui-ci ne m'a pas demandé plus et j'ai raccroché pensant qu'il "fermerait" mon contrat chez eux.

Plus de nouvelles pendant 1an...

Avril 2010, je reçois un courrier à ma nouvelle adresse avec l'avis d'échéance pour l'année 2010. Je me suis empressée d'appeler pour dire que je ne vis plus à l'adresse du contrat depuis octobre 2010 et que j'étais persuadée ne plus être assurée chez eux. Le conseiller au téléphone me conseille de passer au bureau avec les justificatifs nécessaires pour clôturer le contrat à la date de fin de bail. Il m'a également expliqué que si on ne m'avait rien demandé en 2009 c'est parce que mon contrat chez était créateur de la somme suffisante.

Je suis passée au bureau aujourd'hui. Le conseiller qui m'a reçu a d'abord commencé par me dire que la fin du bail était en octobre 2010. Il a fallu que je lui explique qu'il y avait aussi l'état des lieux, qui selon lui n'est pas un justificatif de fin de bail. Après avoir insisté, il m'ont fait un "cadeau": clôturer le contrat en avril 2009 parce que "octobre 2008 c'est trop vieux". Et pour finir, il n'a pas voulu clôturer le contrat Régime de prévoyance familiale accident car il est trop tard.

Voilà pour la petite histoire, ce que j'aimerais savoir c'est si j'ai le droit de demander a ce que le contrat soit clôturer à la date de la fin du bail et sur quoi je peux m'appuyer. Et si il existe un

moyen de "casser" un contrat avant sa date anniversaire.

Je vous remercie d'avance.

Sincère salutation.

Marine